



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**VILLE DE
CHAPAIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 15 octobre 2019 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Roxanne Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante: Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière: Mariève Bernier

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-
VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, la copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2019;

19-10-246

19-10-247

19-10-248



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

19-10-249

8.1 **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Forgues soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois novembre et décembre 2019 ainsi que janvier 2020;

QUE monsieur Daniel Forgues soit autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Jacques Fortin.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-250

8.2 **RÉSOLUTION – DÉPÔT DU MÉMOIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS - CONSULTATIONS SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports organisera un Sommet sur le transport ferroviaire au Québec le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les consultations du ministère des Transports ayant eu lieu pour la région Nord-du-Québec à Alma le 10 septembre et à Val-d'Or le 25 septembre;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants de la région du Nord-du-Québec, notamment la Ville de Chapais et la Corporation de développement économique de Chapais, ont pu obtenir une rencontre privée avec les responsables de la consultation ferroviaire le matin même de l'événement de Val-d'Or;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ces consultations permettent le dépôt de mémoires pour recueillir le point de vue de tout citoyen, groupe ou organisation afin de bien cerner les enjeux, les défis et les opportunités du transport ferroviaire;

CONSIDÉRANT l'importance du transport ferroviaire pour la Ville de Chapais dans ses projets de développement économique ainsi que pour plusieurs entreprises locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER au ministre des Transports le mémoire de la Ville de Chapais dans le cadre des consultations sur le transport ferroviaire.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

9.1 **RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a pour objectif de rehausser le niveau de préparation et d'accroître l'autonomie des municipalités afin d'assurer la protection de leur population lors d'un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit Règlement, il y a lieu de définir la structure et les modalités d'organisation de la réponse aux sinistres ainsi que les modes et les procédures d'alerte et de mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais saisit cette opportunité pour actualiser son Plan municipal de sécurité civile (PMSC);

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'organigramme de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES - GESTION DE L'ÉCOCENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit parvenir à réduire sa quantité de déchets enfouis en favorisant notamment la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour le service d'un écocentre sur le territoire de la municipalité a été donné à Écocentre 9296-0814 Québec inc. en février 2019 pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres public pour les services d'un écocentre sur le territoire de la municipalité pour un contrat de 2 ans;

19-10-251

19-10-252



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYER par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres public pour la gestion de l'écocentre sur le territoire de la Ville de Chapais pour un contrat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-253

9.3
RÉSOLUTION – MODIFICATION DU NOM APPARAISSANT SUR LE RELEVÉ DE COMPTE DE VISA DESJARDINS AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE le nom d'un ancien directeur général apparaît encore sur le relevé de compte de Visa Desjardins Affaires;

CONSIDÉRANT QUE cette information doit être mise à jour;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le nom de l'ancien directeur général soit retiré et remplacé par A/S du Directeur général et/ou Directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-254

10.
RESSOURCES HUMAINES

10.1
RÉSOLUTION – MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR MARCEL BRUNEAU – DÉPART À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de monsieur Marcel Bruneau, en date du 11 octobre dernier annonçant sa retraite;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruneau a été à l'emploi de la Ville de Chapais, en tant journalier et opérateur de machinerie lourde, durant 44 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et la direction générale souhaitent remercier monsieur Bruneau pour ces années de service, à travers lesquelles elle a démontré un dévouement pour son travail à la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

DE remercier monsieur Marcel Bruneau pour ses années de service à la Ville de Chapais, et lui souhaiter bon succès dans cette nouvelle étape de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-255

10.2
RÉSOLUTION - FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ MATRICULE 70-2605

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal met fin à l'emploi du matricule 70-2605;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

19-10-256

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le Conseil municipal entérine la fin de l'emploi de l'employé matricule 70-2605 en date du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LANCER UN APPEL DE CANDIDATURES - POSTE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un employé des travaux publics;

CONSIDÉRANT le besoin en main-d'œuvre aux Travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale de combler un poste de journalier et opérateur de machineries lourdes temps plein;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière

APPUYÉ par madame Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à lancer un appel de candidatures afin de combler un poste de journalier et opérateur machineries lourdes temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LANCER UN APPEL DE CANDIDATURES - POSTE TEMPS PLEIN PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES DE LOISIRS, PARCS ET BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT le manque de main-d'œuvre pour l'entretien des infrastructures de loisirs, des parcs et des bâtiments;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale de combler un poste temps plein de préposé aux infrastructures de loisirs, parcs et bâtiments;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues

APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à lancer un appel de candidatures afin de combler un poste temps plein de préposé aux infrastructures de loisirs, parcs et bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS SEPTEMBRE 2019

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay

APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de septembre 2019 s'élevant à **567 651,92 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **198 491,18 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-257

19-10-258



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NUMÉRO 4 À CONSTRUCTION BON-AIR – PROJET DE REPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-03-64, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat pour le remplacement du système de ventilation de la piscine municipale à l'entreprise Construction Bon-Air, pour une somme de 495 752,10 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Nicolas Rioux, architecte pour la firme d'architecture Ardoise Architecture, de procéder au paiement numéro 4;

Certificat de paiement no°4	
Montant original du contrat (avant taxes)	495 752,10 \$
Suppléments autorisés (avant taxes)	9 526,20 \$
Sous-total (avant taxes)	505 278,30 \$
Crédits acceptés (avant taxes)	106,00 \$
Montant du contrat à ce jour (avant taxes)	505 172,30 \$
Demande de paiement	
Montant des travaux exécutés (avant taxes)	420 666,90 \$
Retenue 10% (avant taxes)	42 066,69 \$
Sous-total (avant taxes)	378 600,21 \$
Moins montants des paiements antérieurs (avant taxes)	356 678,44 \$
Montant dû (avant taxes)	21 921,77 \$
T.P.S. 5%	1 096,09 \$
T.V.Q. 9,975%	2 186,70 \$
Montant du présent certificat (incluant les taxes)	25 204,56 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le 4^e versement à Construction Bon-Air dans le cadre du projet remplacement du système de ventilation de la piscine municipale au montant de 21 921,77 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NUMÉRO 4 LIBÉRATION FINALE DE RETENUE CONTRACTUELLE DE 50% À L'ENTREPRISE MARC FORGET – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN DÉPÔT DE NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 17-05-228, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat de réalisation des travaux du projet d'aménagement d'un dépôt de neiges usées à l'Entreprise Marc Forget, pour une somme de 206 202,98 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'état financier suivant :

19-10-260



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Décompte numéro 4	
Coût original du contrat (avant imprévus et excluant les taxes)	206 202,98 \$
Coût total à ce jour, incluant les extra	218 556,65 \$
Retenue de 5 %	0.00 \$
Montant total dû à ce jour	218 556,65 \$
Sommes déjà payées (sans taxes)	207 628,82 \$
Montant à payer pour ce décompte	10 927,83 \$
TPS (5%)	546,39 \$
Décompte numéro 4	1 090,05 \$
Grand total du décompte numéro 4	12 564,27 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de mesdames Marie-Christine Bouchard, ingénieure de la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. et Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, de procéder au paiement numéro 4;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 30 septembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le 4^e versement à l'Entreprise Marc Forget dans le cadre des travaux d'aménagement d'un dépôt de neiges usées, au montant de 12 564,27 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le grand livre retenu sur contrat, soit le poste budgétaire 55-136-10-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

RÉSOLUTION – RÉSERVATION ET ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE – GUIDE TOURISTIQUE 2020-2021 et 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le conseil municipal s'engage à promouvoir la Ville de Chapais et à favoriser le développement touristique;

CONSIDÉRANT la demande faite à la Ville de Chapais de réserver un espace publicitaire dans les guides touristiques 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee travaillent présentement à la réalisation du prochain guide touristique 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James nous offre les services de graphisme pour élaborer le concept de l'annonce à produire moyennant un coût de 90 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette publication est l'outil de communication officiel de la région pour rejoindre les touristes du Québec, de l'Ontario et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Tourisme Baie-James, de réserver un espace publicitaire pour les guides touristiques 2020-2021



No de résolution
ou annotation

19-10-262

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

et 2021-2022, au montant de 1 650 \$ par année, plus les taxes applicables et d'élaborer le concept de l'annonce au coût de 90 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

RÉSOLUTION - AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE HOCKEY ANNUEL DES CHEVALIERS DE COLOMB 2019

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa planification stratégique, le Conseil municipal s'est engagé à appuyer les rassemblements populaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb dans le cadre de son Tournoi annuel de hockey 2019, qui aura lieu du 22 au 24 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette demande cadre dans la *Politique d'attribution des aides financières* de la Ville, adoptée lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 2 130 \$ aux Chevaliers de Colomb dans le cadre de leur Tournoi de hockey annuel édition 2019;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-263

11.6

RÉSOLUTION – COMMANDITE – MAISON DES JEUNES DE CHAPAI – HALLOWEEN 2019

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser et à appuyer les événements et les rassemblements populaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de commandite de la Maison des jeunes de Chapais pour son projet « journée d'Halloween 2019, maison de l'horreur »;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais verse à Maison des jeunes de Chapais une commandite de 200,00 \$ dans le cadre de son projet « Journée d'Halloween 2019, maison de l'horreur »;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À CIMA + POUR LA SURVEILLANCE DE BUREAU DE LA RÉHABILITATION DE LA STATION DE POMPAGE DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2018, le conseil municipal a attribué un contrat à CIMA + pour la surveillance de bureau de la réhabilitation de la station de pompage du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA +, chargée de la surveillance de bureau, a présenté le décompte numéro 4, correspondant au paiement final, d'une somme de 1 118,37 \$ \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics, de procéder au paiement numéro 4, correspondant au paiement final;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte numéro 4 à CIMA + d'une somme de 1 118,37 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1

RÉSOLUTION – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 17-04-97

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de la résolution 17-04-97, adoptait la dérogation mineure 17-006 au bénéfice de l'immeuble situé au 74, 2^e rue, à Chapais (lot no 4 958 790);

CONSIDÉRANT QUE l'adresse 74, 2^e Rue ne correspond pas au lot no 4 958 790 mais plutôt à l'adresse 7, 8^e Rue;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement de mettre l'information à jour pour ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'abroger ladite résolution et d'en adopter une nouvelle;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
RÉSOLU

D'abroger la résolution 17-04-97.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE 17-006 AU BÉNÉFICE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 7, 8^e RUE, À CHAPAIS (LOT NO 4 958 790)

CONSIDÉRANT QUE, selon le Règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais, une marge de recul de 2 mètres doit être observée entre la ligne de lot latérale et l'implantation du bâtiment principal situé sur une propriété;

19-10-265

19-10-266



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure à la Ville de Chapais à l'effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal établi à 1,21 mètre de la ligne du lot latéral gauche à la propriété lorsqu'il va déplacer le bâtiment, et ce en contravention de 0,21 mètre à l'intérieur de la marge de recul latérale minimale permise fixée à 2 mètres, en vertu du règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande touche exclusivement le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre tenue le 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue de la séance du Conseil, où a été discutée l'adoption de cette dérogation mineure, a été publié au bureau de poste Canada et à l'hôtel de ville de Chapais, le 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition n'a été exprimée lors de la séance ordinaire du 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le processus légal pour l'adoption d'une dérogation mineure a été respecté;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche

APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure 17-006 à l'effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal située au 7, 8^e Rue, à Chapais, lot no 4 958 790.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15.

TRAVAUX PUBLICS

15.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la camionnette Ford F-150 rouge est dans un état avancé de détérioration;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule a 17 ans, 183 000 kilomètres principalement effectués en milieu urbain, ce qui a causé l'usure prématurée du véhicule et que c'est un véhicule qui a déjà été accidenté et remis à neuf pour la vente;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif était de mettre ce véhicule au rencart au début de l'été 2019, mais que ce 3^e véhicule est une nécessité pour l'ensemble des opérations de la ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics de remplacer la camionnette Ford F-150 rouge;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière

APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

ET RÉSOLU

19-10-267



No de résolution
ou annotation

19-10-268

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE le conseil autorise monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics à procéder à des appels d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette pour le département des Travaux publics.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande au Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1 RÉSOLUTION — AUTORISATION – DEUXIÈME VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS (CDEC)

19-10-269



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) est un organisme sans but lucratif, mandataire de la Ville de Chapais, qui a pour mission de promouvoir le développement socio-économique de Chapais afin de procurer un milieu de vie agréable et prospère à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a demandé à la Ville de Chapais de procéder au deuxième versement de l'aide financière annuelle, correspondant à un montant de 28 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le 2^e versement à la Corporation de développement économique de Chapais d'un montant de 28 500 \$;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le budget de fonctionnement, soit le poste budgétaire 02-621-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-270

17.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE
CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION – DIVERSITÉ DU
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE
L'INTÉGRATION (MIFI)

CONSIDÉRANT QUE l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants sont une priorité du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de mettre en place des stratégies visant à accroître sa capacité à attirer, accueillir et intégrer des personnes immigrantes à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre de l'entente immigration 2019-2020 du programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) d'un montant de 6 675 \$;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière dans le cadre de ce projet;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, le protocole d'entente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la présente demande;

QUE le Conseil municipal autorise l'ARBJ à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Attraction, accueil et intégration de nouveaux arrivants », avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information, de confirmer la participation financière d'autres partenaires, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

17.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION – PARTICIPATION AU SÉJOUR EXPLORATOIRE DU 9 NOVEMBRE EN COLLABORATION AVEC ATTRACTION NORD

CONSIDÉRANT QUE l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants sont une priorité du Plan stratégique 2013-2023 et du Plan de diversification économique 2017-2020;

CONSIDÉRANT que les activités organisées lors du séjour exploratoire permettront d'attirer et d'intégrer de nouveaux arrivants ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chapais possède déjà des fonds du programme Mobilisation-Diversité (PMD) et du pacte rural pour organiser des activités en lien avec l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 octobre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière dans le cadre de ce projet, par le biais des fonds du pacte rural et du PMD.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Questions de M. René Martel : Comment s'est déroulée votre rencontre sur le transport ferroviaire à Val d'Or? Concernant l'avis de bouillir que la Ville a émis dernièrement, cela a été causé par quoi?

Réponse de M. le Maire : La rencontre s'est bien déroulée, nous avons eu la possibilité de discuter de la réalité de notre région concernant le transport par train. La Ville de Chapais a préparé un mémoire sur le transport ferroviaire qui sera diffusé sur notre site internet d'ici le 21 octobre et déposé au Ministère des Transports le 18 octobre.

Réponse de la directrice générale adjointe : Nous avons procédé à l'ouverture des bornes-fontaines ce qui a occasionné des tests non concluants pour la qualité de l'eau. La levée de bouillir a été fait le 11 octobre 2019.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Jacques Fortin et madame Lucie Tremblay rappellent à la population de respecter la signalisation dans les rues de notre municipalité, souvent les « stop » ne sont pas respectés ainsi que les limites de vitesse. Il en va de la sécurité de tous.

Monsieur Daniel Forgues rappelle qu'avec l'hiver qui approche de mettre vos pneus d'hiver.

Madame Roxanne Tremblay invite la population à la Grande Marche du défi Pierre Lavoie qui aura lieu dimanche 20 octobre 2019, que l'activité commence à 13 h au centre sportif de Chapais. Bienvenu à tous.

Monsieur Guy Lafrenière avise la population qu'il est permis d'installer les abris tempo.

Madame Denise Larouche souhaite bon mois à tous.



No de résolution
ou annotation

19-10-272

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Monsieur Steve Gamache rappelle à la population que c'est jour d'élection fédérale lundi 21 octobre et qu'il est important de prendre le temps de voter. Il souhaite bonne Halloween et bon mois à tous. Il vous invite également à la prochaine séance le 19 novembre à 19h.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.

Il est 19 h 36.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante